

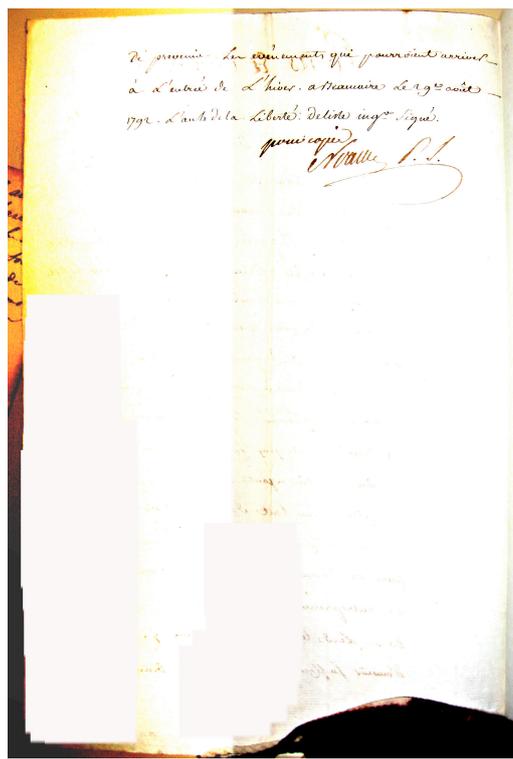
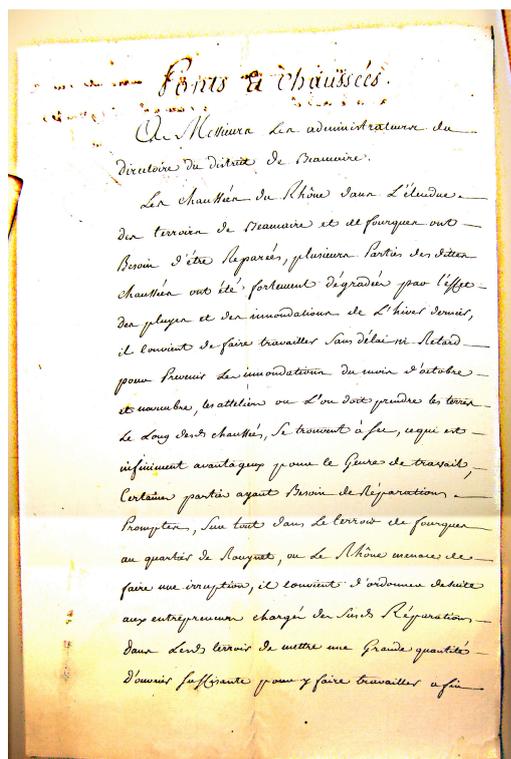
## • 1792 :

AC Beaucaire, 5 O 6, Adresse de l'ingénieur des Ponts et Chaussées, à Beaucaire, le 29 août 1792.

*"A Messieurs les administrateurs du directoire du district de Beaucaire, Les chaussées du Rhône dans l'étendue des terroirs de Beaucaire et de Fourques ont besoin d'être réparées, plusieurs parties des dites chaussées ont été fortement dégradées par l'effet des pluies et des inondations de l'hiver dernier. Il convient de faire travailler sans délai ni retard pour prévenir les inondations du mois d'octobre et novembre, les attilons où l'on doit prendre les terres le long desd. chaussées, se trouvent à sec, ce qui est infiniment avantageux pour ce genre de travail ; certaines parties ayant besoin de réparations promptes, surtout dans le terroir de Fourques au quartier de Rouynet, où le Rhône menace de faire une irruption, il convient d'ordonner de suite aux entrepreneurs chargés des susd[ites] réparations dans lesd. terroirs de mettre une grande quantité d'ouvriers suffisante pour y faire travailler afin de prévenir lesd. événements qui pourroient arriver à l'entrée de l'hiver. A Beaucaire le 29<sup>e</sup> août 1792. L'an 4 de la Liberté. De L'Isle ingénieur signé".*

*Pour copie*

*Noam [?} S[ous] S[igné]*



## • Janvier 1792 :

Bibliothèque Musée Arbaud, ms MQ 628, Livre de raison du Tarasconnais Conrad Mouren, fol. 337

[suite de décembre 1791]

*Le 3 janvier 1792, le tems n'a pas changé [pluies et inondations de décembre 1791]. Les chemins, même les tours de la ville, sont impraticables pour un homme à pied. On ne peut*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

*aborder les casernes à pied qu'avec beaucoup de peine. Les charrettes vis-à-vis des casernes où il y a un bourbier incompréhensible avec des ornières profondes s'aplanent [sic] jusqu' au bouton, à ne pouvoir s'en tirer qu'avec beaucoup de mules de secours. Pour aller du nouveau cimetière jusque près. On a toute les peines du monde le long des remparts, du côté de Jarnègue : le Rhône a déposé de la boue à ne pouvoir pas porter un oyseau. Enfin, jamais personne n'avoit veu de pareille chose. Il y a apparence que cella arrivera souvent et même la ville paroît en danger si on n'y porte remède parce que les eaux du Rhône ont pris un cours nouveau qui se jette tout ce côté. La digue est traversée, percée et sous-cavée par les eaux. La chaussée, depuis les casernes jusqu'à l'encoute de faillon, j'y ay compté 18 demy brèches, à la vérité courtes, excepté la dernière qui a été emportée précisément la moitié de sa largeur dans environ 50 cannes. Les autres ne sont que des escorchadou dont la plupart ne sont que de 23 cannes longueur. La maison de M. Branche, près des jades Cordelliers des fauxbourgs cy-devant éloignée assez des eaux du Rhône pour ne rien craindre, est aujourd'huy sur le point d'être escroulée par les eaux du Rhône. Ce Rhône a une quantité étonnante de sable partout, au point que le 8 janvier 1792, il s'est levé un vent de bize très fort et très froid, car le Rhône charrie et l'emporte, ce sable, dans la ville, de façon que l'air en étoit si plein à ne pouvoir pas distinguer le château et même une personne au bout de la place. Le lendemain 9, les appartemens les plus fermés ont été plein de sable. Il y a des rues où il y en a un bon pan ; dans mon bardat, 4 doigts d'épaisseur. En allant par la ville, les yeux souffrent beaucoup et arrivé où vous allez, votre chapeau est blanc. Vers la porte Jarnègues, il s'en y [est] amassé au moins trois pans. Tous les appartemens les mieux fermés s'en sont ressenti. Dans Sainte-Marthe, sur les autels. De la maison de M. Branche, au couchant de l'enclos des cy-devant pères Cordeliers des fauxbourgs, au Rhône il y avoit au moins dix cannes de terrain formant le chemin. Le Rhône a tellement changé de lit qu'il a sous-cavé et emporté tout le chemin et vient flotter précisément contre la maison et est sur le point de l'abattre par la quantité et la rapidité des eaux, si on n'y eut mis tout de suite remède. On y a mis à fond deux grandes barques de chaine plein de pierres et on continue d'y jeter de pierre. Le bout du massis [massif] de la digue qui avait été refait au neuf avec des pièces de pierre énorme et liées ensemble avec des grosses barres de fer. La rapidité des eaux a tout détruit. C'étoit un ouvrage qui avoit coûté des sommes immenses et qui paroissoit immortel. La digue a aussi été furieusement dégradée. Le 17 janvier 1792, la pluye va son train. Heureusement, le Rhône n'a pas pris lors des froids ~~il y a quelques jours~~ [ces 5 derniers mots barrés], ce qui auroit empêché l'arrivée de plusieurs bateaux chargés de bled qui sont heureusement arrivés et qu'on vend à raison de 36 L. la saumée. Le blé du pays vaut 46 L. en écus, et 62 L. avec des assignats. Le 22 janvier, pluye encore qui nous a donné de l'eau dans notre cousine [sic : pour "cuisine"] pour la seconde fois en entonnant les sables dans notre gorgue, ce qui nous a donné du travail pour nettoyer au-delà de toute expression, ayant tiré pour plus de deux tombereaux de sable humide. Le 30 janvier, le plus beau tems du monde. J'ay vu semer en blé la terre de M. Vaillan d'abord après le jardin du mas dit de Richaud, en jettant le grain sur le limon, et couvert avec des fourches comme sont les bigots<sup>1</sup>. Le lendemain 31, encore forte pluye, enfin dans le moment il n'y a pas le quart du terroir semé. Quelle année sera la prochaine. Peut être que depuis la Création cela n'étoit pas arrivé dans ces contrées. Ce n'a été qu'au commencement de février que le tems vif s'est levé décidément. Les semeurs avec des fourches se sont alors multipliés. Enfin le 15 du mois pluvieux, sèment avec des fourcats beaucoup d'avoine peu de blé<sup>2</sup> et encore, le terroir se trouva molli. Ma terre de Condamine arrantée pour luzerne à rente seure ayant été mal traitée, les semés et le bon de la terre*

<sup>1</sup> Noté postérieurement en marge : "a été moissonné le 3 juillet et a rendu au-delà d'un six. Le rentier me l'a dit".

<sup>2</sup> Noté postérieurement en marge : "la plus part ont assez bien réussi par miracle".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*emportés. J'ay fait un accord avec mes rentiers qu'ils resèmeroient de ce qu'ils voudroient pour être le tout partagé. Les uns n'ont plus qu'un an et les autres deux ans, les faisant quite de la rente. On m'y semer aujourd'huy 16 février de blé en attendant de semer d'avoine, et même des bas fonds qui sont encore bien mout [mous] de pezotte pour foin, le tout à partager, cella m'est avantageux parce qu'il auroit fallu accorder aux rentiers une indemnité rien de si juste, et outre cela, ils n'auroient pas manqué de me payer en papiers assignats sur lesquels j'auray perdu le 33 pour cent. Au contraire, la moindre prédition [sic !] me rendra plus. Le 15 mars, mon rentier a semé d'avoine à la terre de la Martillière. Le 24 février, avons semé à ma terre de Condamine d'avoine, ainsy que le 27. Le 20 dud., du blé encore, ce qui fait avec ce qui fut semé le 16 dud. tout, le plein qui vient au chemin de Saint-George contenant environ 6 cestérées, a été moissonné le 4 et 5 juillet et a produit par miracle de près d'un six et l'avoine d'un 12 par miracle. La partie basse semée de pezotte a été superbe. Une pluye quoique venue un peu tard a donné cette production. Si elle fut venue plutôt, on prétend que la récolte auroit été des plus abondantes. Dieu soit loué de tout. Il nous a aimés plus que nous méritions. Le 12, 13, 14 juillet, j'ay vu d'avoine assez belle à moissonner.*

*L'année 1792 a été une année  
Pour Tarascon, et pour toute la France  
Remplie d'événements très mémorables  
En janvier 1793 la décolation de Louis Seize,  
En 1794, nombre de décolations sous le nom de Guillotiner,  
du nom de l'instrument inventé pour  
Couper la tête dans un clain d'œil par le nommé Guillotin"*

[Fin des feuillets ajoutés en fin du tome cinquième et ces feuillets non foliotés]

AC Avignon, 1 J 7, Extrait de la délibération du conseil municipal en date du 22<sup>e</sup> janvier 1792

*"Nous, officier municipal & comissaire députés par le Conseil général de la commune de cette ville d'Avignon, à l'effet de faire conster par un rapport circonstancié de l'état de situation de la partie du terroir qui a été submergé par les deux dernières irruptions de la Durance & des causes qui ont occasionné la dégradation de la majeure partie des possessions particulières.*

*Disons et rapportons être sortis par la porte Imbert le jedy dix-neuvième février Mil sept cent quatre vingt douze & ayant comencé notre vérification par le Chemin de la Fontaine couverte & l'ayant parcouru jusques au pont de la Lieue, avons reconu que depuis le cours Saint-Lazare jusques au pont dit des Neuf pierres, toutes les terres situées entre le canal de la grande Sorgue & le dit Chemin de la Fontaine couverte, tant au midy qu'au nord jusques au chemin de Noves, ont été inondées par les eaux de la Durance.*

*Que depuis ledit pont jusques à celui de la Lieue, les terres situées entre le canal de la Durançole & le chemin de Noves ont de même été submergées.*

*Du dit pont de la Lieue au Chemin du fraixage jusques au canal Crillon, nous avons suivi le canal de la Durançole et avons vérifié que les possessions situées entre la Montagne de Mondevergues & le Chemin de Noves ont été inondées, partie par les irruptions de la Durance & partie par le canal de la Durançole qui, par le manque de largeur et de profondeur, n'ayant pus contenir les eaux qui s'y introduirent, elles ont surmonté les bords en divers endroits et se sont répandues sur la surface de droit et de gauche.*

*Du Canal Crillon, nous nous sommes rendus à la tête de la palière par la Chartreuse de Bonpas, et en descendant, nous avons trouvé que dans un espace d'environ trois cents toises, on avoit pratiqué huit ouvertures pour faciliter le débarquement, au mépris de la disposition des anciens réglemens qui enjoignoient aux fermiers du bac de n'en ouvrir que trois, ou d'en*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*fermer une dans le cas que la variation du lit de la Durance les nécessita impérieusement d'en ouvrir une quatrième. Nous avons vérifié, de plus, que c'est par plusieurs des dites ouvertures que se sont échappées les eaux & couvert la surface des terres jusques à la Chaussée de terre. Nous avons continué de longer la ditte palière et avant d'arriver à l'éperon Bertrand, nous avons compté six crevasses très considérables à travers la chaussées de terre & la palière renversée en vingt toises de longueur sur quatre pieds de profondeur. Plus, que le peron partant de la tête en vingt toises de longueur, quatre toises d'épaisseur & une toise de hauteur, a été de même renversé & qu'il a en outre souffert quelques légères dégradations vers son extrémité. Ayant de suite parcouru la ditte palière jusques au montoir de la Cachade, nous avons reconu qu'étant très inégale sur son élévation, elle avait été surmontée en plusieurs endroits & dégradée, scavoir en la longueur de plus de trente toises au-dessous de la petite maison de campagne de Mr Dumenge & en pareille longueur avant son extrémité d'où s'étoit ensuivi la destruction de la chaussée en deux différents endroits que nous avons trouvé séparés. Finalement, nous nous sommes pleinement convaincus que toutes les terres situées au midy du chemin de Noves & la chaussée de terre depuis les possessions de Mr de Beauchamps jusques la traverse de Serpillion inclusivement ont été submergées & considérablement dégradées, & attendu l'heure tarde, nous nous sommes retirés. L'an susdit, le samedi suivant du même mois, nous nous sommes de nouveau transportés par la traverse de la Croix rouge sur la chaussée de terre à l'endroit dit du montoir de Saint-Gabriel & de suite sommes descendus jusques à la Grange neuve & ayant parcouru toutes les terres situées au nord de la ditte chaussée jusques aux remparts : 1° par le Chemin de la route jusques à la porte St Michel ; 2° du Montoir de Montelard au cours Saint-Roch ; 3° de Montoir de Champfleury à la porte Saint-Roch, nous avons vériffié que toute cette contenance de terres a été couverte par les eaux de la Durance et considérablement dégradées en divers endroits. Partant, nous nous sommes pleinement convaincus que c'est par les ouvertures pratiquées à travers la pallière par le manque d'élévation tant d'icelle que de la chaussée de terre que procède la dégradation de la partie la plus précieuse du terroir. En foy de quoy avons signés à Avignon, le quinzième février 1792".*

*Signé Bigonet off<sup>er</sup> mpl.*

*Nairaud  
Guerin fils*

AC Avignon, 1 J 7, Conclusion d'enquête sur la contribution aux dépenses de défense contre la Durance et sa distribution en classes distinctes 24 février 1792, avec des recommandations écrites le 28<sup>e</sup> mars de la même année.

*"Nous, commissaires députés par le conseil municipal de la commune de cette ville d'Avignon en datte du 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1792, après avoir parcouru tout le terroir submergé par les dernières irruptions de la Durance, conformément au rapport cy-joint en datte du 15 février de la même année, il nous paroît que toutes les possessions situées entre le chemin de Noves et le lit de la Durance*

*1°- depuis la Chartreuse de Bonpas jusques au chemin dit de la route, où commence la partie du terroir soumise dès à présent à une quotité à laquelle la ville et les particuliers contribuent chacun pour leur moitié ; doivent former la première classe des nouveaux contribuables.*

*2°- que depuis la Croix d'or jusques au Cours Saint-Lazare, les possessions situées entre le chemin de Noves et celui du pont de la Lieve ou de la fontaine couverte doivent former la seconde classe.*

*3°- que les possessions situées entre le dit chemin de la Fontaine couverte jusques au dit Cours Saint-Lazare, situées entre le canal de la Durençole et grande Lorgue du côté du Midi doivent former la troisième classe.*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

*A Avignon, ce vingt-quatrième février mille sept cent quatre vingt douze".*  
[signé] NEIRAUD GUERIN fils Comm<sup>re</sup>.

[écrit en post-scriptum]

*"Vous désirez scavoir, Messieurs quelle est encore notre opinion sur la proportion qui doit être fixée entre les différents contribuables, ce seroit plutôt à la sagesse du Conseil qu'à la nôtre à juger d'une pareille fixation ; cependant, comme nous désirons répondre entièrement à vos vues, nous vous dirons :*

*1°- qu'il nous parroit si vous devez établir une contribution quelconque, elle devoit suivre la proportion continue 1 : 2 : 3 : etc. à raison des lignes de démarcation cy-dessus mentionnées.*

*2°- que les dits contribuables toujours dans la proportion cy-dessus, doivent généralement contribuer, tant aux réparations de la grande chaussée en pierre, qu'à celle construite en terre, et généralement sur toutes les réparations qui doivent tendre à garantir des irruptions des eaux, les terrains cy-dessus mentionnés.*

*A Avignon, ce vingt-huitième mars mille sept cent huitante et douze.*

*NEIRAUD GUERIN fils"*

PRADAL, Jacques, *Mémoires du Lez*, sl, 1995.

A Bollène, inondation du Lez le 24 janvier.

● **Avril 1792 :**

AC Orgon, BB 10, délibération communale du 9 avril 1772.

A Orgon, la Durance a emporté différents terrains et une partie du fossé d'arrosage du quartier de Bazarde.

ADBR, L 471, Lettre de M. Barral, ingénieur en chef du département des Bouches-du-Rhône sur la réception de l'arrêté du département du 19 mai 1792 concernant les réparations aux digues de la Durance dans le terroir de Lauris, du 21 mai 1792.

Crue de printemps de la Durance (fonte des neiges ?) à Lauris :

*"Aix, le 21 mai 1792, l'An 4<sup>e</sup> de la Liberté*

*Messieurs,*

*J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce jourd'hui, l'arrêté que vous avez rendu le 19 relativement aux nouvelles dégradations faites aux digues sur le bord de la Durance terroir de Lauris. Je viens de faire passer à l'ingénieur de l'arrondissement, avec l'ordre nécessaire pour qu'il s'en occupe sans délai.*

*L'ingénieur en chef du département des Bouches du Rhône".*

BARRAL

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur